REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la cohésion sociale

Service des affaires communales

Service des affaires communales
Place de la Taconnerie 7
Case postale 3965
1211 Genève 3

Commune de la Ville de Genève

Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 15 janvier 2020

Présents: M. Manuel ALONSO UNICA (HP), M. Pascal ALTENBACH (UDC), Mme Ariane ARLOTTI (EàG), M. Jean-Luc von ARX (DC), M. Omar AZZABI (Ve), M. Régis de BATTISTA (S), Mme Fabienne BEAUD (DC), M. Alain BERLEMONT (HP), M. Eric BERTINAT (UDC), M. Simon BRANDT (PLR), M. Rémy BURRI (PLR), Mme Anne CARRON (DC), Mme Maria CASARES (S), M. Jean-Pascal CATTIN (MCG), Mme Alia CHAKER MANGEAT (DC), Mme Laurence CORPATAUX (Ve), Mme Sophie COURVOISIER (PLR), M. Emmanuel DEONNA (S), M. Guy DOSSAN (PLR), M. Daniela DOSSEVA (MCG), Mme Annick ECUYER (EàG), Mme Hélène ECUYER (EàG), M. Steven FRANCISCO (S), M. Stefan GISSELBAEK (PLR), Mme Corinne GOEHNER-DA CRUZ (S), M. Alfonso GOMEZ (Ve), M. Olivier GURTNER (S), M. Pascal HOLENWEG (S), M. Ahmed JAMA (S), M. Ulrich JOTTERAND (S), M. Alain de KALBERMATTEN (DC), Mme Uzma KHAMIS VANNINI (Ve), Mme Christina KITSOS (S), Mme Florence KRAFT-BABEL (PLR), Mme Veronica LATELLA (PLR), M. Jean-Charles LATHION (DC), Mme Christiane LEUENBERGER-DUCRET (S), M. Amar MADANI (MCG), Mme Danièle MAGNIN (MCG), M. Georges MARTINOLI (PLR), M. Antoine MAULINI (Ve), Mme Yasmine MENETREY (MCG), M. François MIREVAL (S), Mme Dalya MITRI DAVIDSHOFER (S), M. Léonard MONTAVON (DC), Mme Amanda OJALVO (S), M. Jacques PAGAN (UDC), Mme Maria PEREZ (EàG), Mme Hanumsha QERKINI (Ve), M. Nicolas RAMSEIER (PLR), Mme Patricia RICHARD (PLR), Mme Maria Vittoria ROMANO (S), M. John ROSSI (PLR), Mme Michèle ROULLET (PLR), M. Pierre SCHERB (UDC), M. Daniel SORMANNI (MCG), Mme Brigitte STUDER (EàG), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), M. Luis VAZQUEZ (S), Mme Delphine WUEST (Ve), M. Jean ZAHNO (UDC)

1) Biffer ce qui ne convient pas

2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

3) L'affichage doit intervenir à partir du 6e et au plus tard du 8e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).

4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à *communes.administration@etat.ge.ch*

Le Conseil municipal, réuni en séance [1] *ordinaire* ~~*extraordinaire*~~ [2]

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le 23 janvier 2020.

***Objet* : PR-1360 II**

Ouverture d'un crédit de 410 000 francs, destiné à l'achat de mobilier et au déménagement des collections de la Bibliothèque des Eaux-Vives, sise rue Sillem 2, parcelle N° 2722 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève.

Date: 23 janvier 2020

Signature/s: Marie-Pierre Theubet, présidente

Didier Lyon, secrétaire